

SOUTIEN À DOMICILE

Repenser le soutien à domicile : **sept pays à l'étude**

Par le Commissaire à la santé et au bien-être

Au Québec, les besoins en soutien à domicile ne cessent de croître en raison, notamment, du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques. À l'inverse, le bassin de main-d'œuvre diminue. Il est donc de plus en plus difficile pour la population d'accéder à des soins et à des services de qualité dans un délai raisonnable. De plus, l'écosystème du soutien à domicile est complexe. La diversité de la clientèle, la combinaison des services professionnels, de soins personnels et de soutien à la vie domestique, la variété des prestataires et les multiples combinaisons des programmes de soutien financier l'illustrent bien.

Comment répondre à ces défis importants?

Pour faire face à ces défis, il faut repenser les programmes de soutien à domicile. Pour soutenir ces travaux, le Commissaire à la santé et au bien-être a étudié les approches variées mises en œuvre par sept pays membres de l'OCDE – Allemagne, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède – pour répondre aux besoins croissants des populations vieillissantes.

Plus précisément, le Commissaire a examiné quels sont les moyens mis en place pour soutenir financièrement la perte d'autonomie dans ces sept pays. Il a aussi regardé les stratégies adoptées pour augmenter l'efficacité et l'accès aux services de soutien à domicile.

Que comprennent les services de soutien à domicile?

Les services de soutien à domicile comprennent des services de santé et des services qui permettent de compenser la perte d'autonomie.

Les services de santé incluent 1) les soins médicaux à domicile, 2) les soins infirmiers à domicile et 3) les autres services professionnels à domicile, alors que les services d'aide à domicile incluent 4) les services d'assistance aux activités de la vie quotidienne et 5) les services de soutien aux activités de la vie domestique.

Quelles conclusions en tire le Commissaire?

Tous les pays étudiés offrent une aide financière pour le soutien à domicile

Accessibilité financière

Dans la majorité des pays analysés, les frais liés aux services de soutien à domicile peuvent représenter au-delà de 100 % du revenu disponible des personnes âgées qui ont des besoins modérés ou sévères. C'est pourquoi une proportion importante des coûts est assurée par les systèmes publics.

Copaiement de l'utilisateur

Dans tous les pays à l'exception du Danemark, l'utilisateur paie en partie pour certains services à domicile comme l'aide domestique (ex. : entretien ménager, préparation des repas). La plupart des pays offrent toutefois gratuitement les soins médicaux et infirmiers à domicile.

La part assumée par l'utilisateur varie beaucoup selon le niveau de besoins et selon le pays. Par exemple, pour les besoins légers ou modérés, le Danemark se démarque en offrant une prise en charge complète, avec des coûts directs nuls. Les Pays-Bas suivent de près, avec des coûts directs de 1%. En comparaison, les coûts directs sont de 18% en Angleterre pour des besoins légers et de 45% en France pour des besoins modérés.

Quels sont les différents niveaux de besoins?

Les besoins **légers**, **modérés** et **sévères** correspondent à **6,5 heures**, **22,5 heures** et **41,25 heures** de soins d'activités de la vie quotidienne et d'activités de la vie domestique **par semaine**, respectivement¹.

Programmes de soutien financier

Peu importe leur niveau de prise en charge, tous les pays étudiés offrent divers programmes de soutien financier. Le Commissaire a identifié cinq types de programmes d'aide qui soutiennent financièrement les usagers lorsque les services ne sont pas totalement gratuits.

Types de programme	Description
Allocation	Un montant ou des heures sont alloués pour acheter des services auprès d'un prestataire de choix
Subvention	L'utilisateur paie une partie après une subvention de l'État
Remboursement	L'utilisateur paie d'abord puis demande un remboursement partiel
Plafond de dépenses	L'utilisateur paie jusqu'à un certain montant, le reste est couvert par l'assurance
Soutien à l'épargne	L'utilisateur est encouragé à épargner pour des besoins futurs en services

Les sources de financement varient considérablement entre les pays, avec des systèmes basés sur les impôts, les cotisations ou une combinaison des deux.

Au Danemark et en Suède, le financement provient principalement des impôts et des taxes. En Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, les cotisations des employés et des employeurs sont la principale source de financement.

1. Il s'agit d'estimations produites par l'OCDE.

Source : Analyses de l'OCDE basées sur son questionnaire concernant la protection sociale des soins de longue durée. Social protection for older people with LTC needs | OECD. Site Web consulté le 23 septembre 2024 (OCDE, 2024)

La France et le Royaume-Uni utilisent une combinaison de ces deux sources. De plus, une assurance dépendance obligatoire est en place en Allemagne, aux Pays-Bas et dans la région de Flandre en Belgique. Cette diversité reflète les différentes approches des pays pour assurer la viabilité financière des services.

Tous les pays étudiés répondent en partie seulement aux besoins de la population

Aucun pays ne répond pleinement aux besoins malgré des dépenses importantes en soins de longue durée. Tous les pays ont des enjeux de financement, de ressources humaines et d'accessibilité aux services de soutien à domicile.



Ainsi, les prestataires privés et les personnes proches aidantes sont mis à contribution dans tous les pays afin de répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie à domicile.

Importance des proches aidants

Les personnes proches aidantes sont indispensables dans tous les pays étudiés. Cette reconnaissance se traduit par diverses formes de soutien financier, de formation et de répit, et par une sécurité d'emploi pour ceux qui aident leurs proches en perte d'autonomie.

Certains pays, comme le Danemark et la Suède, autorisent même les municipalités à employer directement le proche aidant, ce qui lui confère une reconnaissance

et une meilleure protection sociale. Ces soutiens peuvent permettre d'assurer la protection financière et émotionnelle des personnes proches aidantes et prévenir leur épuisement.

Rôle des prestataires privés

Les prestataires privés, à but lucratif ou non, et les travailleurs indépendants jouent un rôle clé dans la fourniture de services de soutien à domicile. Ils offrent principalement des services d'activités de la vie quotidienne et de la vie domestique. Ces prestataires négocient des contrats, respectent des critères de qualité et permettent souvent aux usagers de choisir d'autres options que les prestataires publics. Cette diversité inclut des prestataires publics, privés et des travailleurs indépendants, avec des variations régionales notables.

« **Les personnes proches aidantes sont indispensables dans tous les pays étudiés.** »

Tous les pays étudiés mettent en place des stratégies pour alléger les pressions financières

Augmentation des fonds à la source

Le Commissaire note entre autres l'augmentation des fonds à la source. Par exemple, en Allemagne, le taux de cotisation de l'assurance dépendance (assurance obligatoire qui couvre les soins à domicile et en établissement) a été considérablement augmenté. Les cotisations en 2023 étaient de 3,4% pour les personnes avec enfants et de 4% pour les personnes sans enfant. Initialement, le taux de contribution se situait à 1,7%



« **Diminuer la demande en investissant dans le vieillissement actif est également une stratégie mise de l'avant.** »

en 1995, lors de l'introduction de l'assurance dépendance.

En France, on considère convertir un fonds destiné au remboursement de la dette en un fonds pour financer la perte d'autonomie.

Diminuer la demande

Diminuer la demande en investissant dans le vieillissement actif est également une stratégie mise de l'avant. Le Danemark a mis en place des mesures pour une plus grande autonomie des personnes âgées et une vie indépendante. Par exemple, la réadaptation fait partie des soins à domicile.

Diminuer la couverture

Au Danemark, les évaluations des besoins ont été rendues plus strictes et les heures allouées aux soins à domicile et aux services de nettoyage ont été réduites.

Augmenter l'efficience

La France révisé ses programmes de financement afin de réduire les barrières à l'innovation et d'augmenter la flexibilité de l'offre de services.

Des défis communs avec le Québec

Ce regard porté sur les expériences étrangères permet d'alimenter la discussion publique essentielle au Québec pour repenser les services de soutien à domicile et les améliorer. C'est ainsi qu'il sera possible de mieux répondre aux besoins grandissants de la population vieillissante.

Pour en savoir plus sur les mécanismes de financement dans les sept pays étudiés, nous vous invitons à consulter notre rapport : [Mécanismes de financement des services de soutien à domicile de sept pays.](#)